

# Inf'ORCET

BULLETIN MUNICIPAL N°332

#Janvier 2024



Dominique Guélon, maire d'Orcet, et le conseil municipal, vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024 et sont heureux de vous inviter à la Salle des Fêtes du bourg le vendredi 19 janvier à 19h30 pour la présentation des vœux

## Repas des aînés

Le maire et l'équipe du CCAS seront heureux de vous accueillir le 21 janvier 2024 à partir de 11h45 pour ce moment convivial dans la salle des fêtes du bourg.

En cas d'impossibilité merci de prévenir la mairie au plus tard le samedi 20 janvier avant 12h.



## CCAS Information

La CARSAT et la ARSEPT vous proposent une réunion d'information dans le cadre du Bien Vieillir et de la prévention contre les chutes chez les séniors.

## Recensement

Un recensement de la population se déroulera du jeudi 18 janvier 2024 au samedi 17 février 2024. Il sera réalisé par 5 agents recenseurs munis d'une carte professionnelle avec photo (cf ci-dessous) et tenus au secret professionnel.



Ils se présenteront à votre domicile pour vous remettre des documents à remplir qu'ils viendront récupérer ou vous proposer de vous faire recenser par Internet à l'aide d'un code d'accès et mot de passe avec l'identifiant de votre logement.

Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil possible.

Les coordonnateurs des opérations du recensement à la Mairie sont :

- Francis GILBERT Coordonnateur principal
- Fathia AZROU-ISGHI Coordinatrice adjointe

Des supports (affiches, presse locale, site officiel) vous rappelleront les dates de ce déroulement.



## Agenda de janvier

**8 janvier :**  
Information CCAS  
Salle du conseil à 17h

**19 janvier :**  
Vœux du maire 19h30

**21 janvier :**  
Repas des aînés

**23 janvier :**  
Don du sang



# TRIER SES DÉCHETS ALIMENTAIRES

"La généralisation du tri à la source doit prendre effet au premier janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (loi AGECE) les déchets alimentaires représentent près de 30% du poids de nos poubelles"

- Deux solutions s'offrent à nous pour enlever nos déchets alimentaires de la poubelle d'ordures ménagères
- soit mettre un composteur dans notre jardin, le SBA en procure gratuitement sur simple demande sur leur site.
- soit déposer nos déchets alimentaires dans les trois colonnes installées par le SBA sur notre commune la première est installée rue Vercingétorix (parking) depuis février 2023. Voir bulletin municipal n°324 d'avril 2023.

Deux nouvelles viennent d'être installées, une sur le parking du stade de foot, rue des Vergers et une autre rue Alexandre Rouel près de la salle Jean Moulin.

**Les personnes intéressées pour déposer leurs déchets alimentaires dans ces 3 colonnes peuvent demander en mairie un kit de fonctionnement comprenant un seau, quelques sacs et un manuel.**



FJEP

## ● Accueil de loisirs d'Orcet

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les inscriptions doivent être effectuées uniquement sur le portail famille : [portail.berger-levrault.fr/MONDAR-VERNECOMMUNAUTE63960/accueil](http://portail.berger-levrault.fr/MONDAR-VERNECOMMUNAUTE63960/accueil)

**Vacances d'hiver 2024 du lundi 19 février au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 inclus.**

**Réservations du lundi 15 janvier 2024 à 7 h 30 au vendredi 19 janvier 2024 à 12 h : Réservations semaines complètes uniquement, sans annulation possible. Puis du lundi 22 janvier 2024 à 7 h 30 au vendredi 2 février 2024 à 12 h : places restantes**

## DON DU SANG



Le don du sang est une démarche citoyenne et solidaire c'est ce que les enfants et les étudiants entendent lors des interventions en

milieu scolaire. Les hôpitaux du Puy de Dôme ont besoin de 250 poches chaque jour pour sauver 3 vies.

Concentré de plaquettes, concentré de globules rouges, tout est indispensable en médecine et le plasma sert pour extraire des médicaments traitant des troubles de la coagulation, du système immunitaire et en soins intensifs, il est donc important de venir donner son sang

car depuis quelques années les collectes sont en baisse.

En 2023 à Orcet, 188 adultes se sont présentés sur les 4 collectes contre 280 en 2022. Un appel est donc lancé pour remotiver les donneurs et inciter les nouveaux arrivants sur la commune qui ont entre 18 ans et 70 ans.

La prochaine collecte aura lieu le mardi 23 janvier de 16h30 à 19h30 à la salle des fêtes.

Il est conseillé de prendre rendez vous sur le site « [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr) » afin de limiter le temps d'attente.

Les bénévoles du don du sang d'Orcet vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2024 !

**"JE DONNE AUJOURD'HUI POUR RECEVOIR DEMAIN"**

**2023-2024 / Mercredis - Cycle 4 du mercredi 6 mars au mercredi 10 avril 2024 inclus.**

**Réservations du lundi 5 février 2024 à 7 h 30 au vendredi 23 février 2024 à 12 h.**

En cas de première inscription, vous devez nous faire parvenir au préalable un dossier administratif complet.

[accueil-de-loisirs.orcet@orange.fr](mailto:accueil-de-loisirs.orcet@orange.fr) ou **07 87 62 37 39**

Site internet : [www.fjep-orcet.fr](http://www.fjep-orcet.fr)

## ● FJEP - Activités

### Disco roller

Veillez noter sur vos agendas que la prochaine disco roller aura lieu le 3 février 2024.

**Le Foyer prend des vacances du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024. La présidente, l'équipe du Foyer et l'équipe de l'accueil de loisirs vous souhaitent de passer des fêtes cha-leureuses et d'avance une bonne année 2024.**

**BIENTÔT 16 ANS !  
RECENSEZ-VOUS EN MAIRIE**



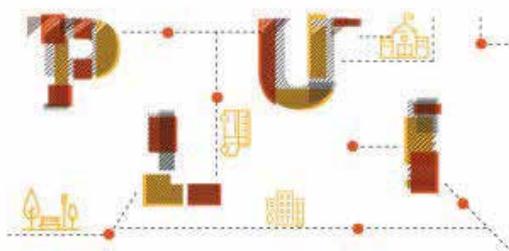
[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



## Recensement militaire

Les jeunes gens nés en janvier, février et mars 2008 doivent se faire recenser en mairie à compter de leurs 16 ans révolus. Se munir du livret de famille.

## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



En raison des nombreuses réserves notifiées par les personnes publiques associées (PPA) dans le cadre de la consultation officielle du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Mond'Arverne Communauté a pris la décision de retravailler son projet, en prenant en compte ces observations. Les principales remarques portent sur la consommation foncière dédiée à l'urbanisation, jugée beaucoup trop importante, et sur la méthodologie de calcul des consommations foncières retenue par le bureau d'études en charge de l'élaboration du PLUi, qui a été invalidée par les services de l'État. Initialement prévue au début de l'année 2024, l'enquête publique est donc repoussée à une date indéterminée, après qu'un nouveau projet, plus conforme aux ambitions du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUi et aux obligations de la loi Climat et Résilience et de l'objectif « ZAN » (Zéro Artificialisation Nette), aura été élaboré.

## Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni le 12 décembre dernier. Vous pouvez retrouver l'intégralité des délibérations sur notre site internet dans la rubrique affichage officiel.

Concernant les travaux à venir : remplacement des luminaires vétustes avec capot plastique par des luminaires à led, remplacement de l'éclairage de la pétanque (demande de subvention éclairage sportif)

Concernant les services : à noter : une modification des tarifs de la location des salles communales (à consulter sur le site)

### Zoom sur la décision de modification des tarifs de la garderie et du restaurant scolaire :

Les tarifs ont été augmentés de 5%, l'augmentation réelle des charges de fonctionnement est supérieure au taux retenu.

Depuis la rentrée 2023, la garderie a été équipée de portiers électroniques qui permettent aux parents de venir chercher leurs enfants à l'heure qui leur convient entre la sortie des classes et 18h30. Les nouveaux tarifs seront en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2024.

Quotient familial	Nombre d'enfants	Tarifs 2022-2023	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2024 (+5%) (en €)
Inférieur à 400	1 <sup>er</sup> enfant	1.38 €	1.45 €
	2 <sup>e</sup> enfant	2.59 €	2.72 €
	3 <sup>e</sup> enfant	3.55 €	3.73 €
Compris entre 401 et 700	1 <sup>er</sup> enfant	1.79 €	1.88 €
	2 <sup>e</sup> enfant	3.34 €	3.52 €
	3 <sup>e</sup> enfant	4.44 €	4.66 €
Compris entre 701 et 1100	1 <sup>er</sup> enfant	2.29 €	2.40 €
	2 <sup>e</sup> enfant	4.31 €	4.52 €
	3 <sup>e</sup> enfant	5.44 €	5.71 €
Supérieur à 1100	1 <sup>er</sup> enfant	2.78 €	2.92 €
	2 <sup>e</sup> enfant	5.27 €	5.53 €
	3 <sup>e</sup> enfant	6.47 €	6.79 €
Garderie occasionnelle		5.91 €	6.21 €

Pour le restaurant scolaire, les augmentations du prix des denrées, des fluides, des contrats de maintenance, des salaires ont un impact significatif sur le coût du repas pour la Commune qui atteint en 2023 plus de 9 €. Les nouveaux tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Quotient familial	Tarifs 2022-2023	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2024 (+5%) (en €)
Inférieur à 600	1 €	1 €
Compris entre 601 et 700	3,69 €	3,87 €
Compris entre 701 et 1100	4,83 €	5,07 €
Supérieur à 1100	5,50 €	5,78 €
Commensaux	7,68 €	8,06 €

# Banque alimentaire



La collecte du 25 novembre 2023 a permis de récolter 263 kg de denrées alimentaires soit une augmentation de 12% par rapport à l'année précédente.

Sur le puy de dôme cette collecte s'élève à 150 tonnes.

**Merci à tous les généreux donateurs**



Le bureau et les membres du comité des fêtes d'Orcet souhaitent aux Orcétoises et Orcétois une très bonne année 2024.

### Dates à retenir :

Dimanche 7 avril 2024 : marché artisanal salle Jean Moulin

## Collecte des déchets en JANVIER



## Expression d'un conseiller d'opposition

Mardi 19 septembre, le conseil municipal votait à huis-clos la préemption par la Safer d'une parcelle de 2236 m<sup>2</sup> sur l'OAP des Vergers au profit de la commune ; préemption assortie d'un engagement à maintenir la nature agricole de la parcelle pendant une durée minimale de 15 ans.

Une semaine après, mardi 26 septembre, le Conseil Municipal votait le PLUi arrêté confirmant l'OAP des vergers et le classement de la parcelle préemptée en zone constructible. Ce document d'urbanisme correspond à un engagement programmatique sur les 12 prochaines années.

A l'incohérence caractérisée de ces 2 décisions (3 élus ont voté contre), s'ajoute une OAP qui n'est ni en extension de la zone urbaine, ni en continuité d'espaces déjà urbanisés. Elle constitue une enclave au sein de zones Naturelles et Agricoles et présente de nombreuses caractéristiques non compatibles avec les documents d'urbanisme de rangs supérieurs.

Valéry Viallard

## État civil

### Naissance :

Le 18 novembre : PICARD Emile

Le 1<sup>er</sup> décembre : PIC Raphaël

Le 4 décembre : DELORME Alexandre

### Décès :

Le 22 novembre :

LAPORTE Jean-Claude, 81 ans

Le 26 novembre :

BESSIERE Roger, 81 ans

Le 30 novembre :

GIACON Hervé, 71 ans

## BCVVO

Dimanche 26 Novembre, le basket club Val de Veyre Orcet organisait son loto dans la salle la Loco/Motiv aux Martres de Veyre. 350 personnes ont participé pour faire de cet après-midi un moment festif.

De nombreux lots ont été attribués: outils, électroménager, loisirs, soins du corps, Bons auto-école et EVA...

Le bon pour voyage d'une valeur de 750€ a été remporté par

Mme LESTANG. Quand à la partie Corse, les 50 bouteilles de vin offertes par les joueuses et joueurs seniors ont fait une heureuse gagnante!

La buvette et la restauration ont fait elles aussi «carton plein». Bravo aux animatrices du stand crêpes et aux tenanciers de la buvette! Le club remercie tous les sponsors, les participants, ainsi que tous les bénévoles qui ont permis la réussite de cet évènement.



### HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS :

**Lundi** : l'accueil physique est fermé - **Mardi et mercredi** : ouverts de 9 heures à midi et de 15 heures à 18 heures - **Jeudi** : ouverts de 9 heures à midi - **Vendredi** : ouverts de 9 heures à midi et de 14 heures à 17 heures - **Samedi** : de 9 heures à 11 heures.

**Pour contacter la mairie ou prendre rendez-vous** : Téléphone : 04 73 84 73 17  
Fax : 04 73 84 94 89 - Courriel : [mairie@orcet.com](mailto:mairie@orcet.com)

### OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE :

mardi et vendredi de 16h30 à 18h30 - Dimanche de 10h à 12h

**URGENCE MAISON MÉDICALE** : Tél : 04 73 84 33 33

**C.L.I.C.** : Tél. : 04 73 60 48 85

**MARCHÉ BIO** : tous les vendredis du mois

**OUVERTURE DE LA POSTE** : mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 14h - 17h - Levée à 15h15 - Samedi : 8h30 - 11h30

Bulletin mensuel édité et imprimé par la commune d'Orcet, place H. Romeuf, 63670 ORCET

Direction de la publication : Dominique Guélon.

Rédaction : François Marquet et commission communication.

Tél. : 04 73 84 73 17 - FAX : 04 73 84 94 89

Courriel : [mairie@orcet.com](mailto:mairie@orcet.com)

Internet : [www.orcet.com](http://www.orcet.com)

Dépôt légal à parution.

Mise en page / Impression : Imprimerie Decombat Cébazat - 04 73 25 06 62

Ce numéro a été tiré à 1500 exemplaires. Les articles des associations et les petites annonces doivent parvenir en Mairie ([communication@orcet.com](mailto:communication@orcet.com)) avant le 20 du mois pour être insérés dans la limite de la place disponible.

